Document généré le 14 juil. 2025 21:08

Les Cahiers de droit

Commentaires du Code de procédure civile, avec tableaux synoptiques et formules, tome premier (articles 1 à 457), par Jacques J. ANCTIL, Revue de Droit de Sherbrooke, 1973, 398 pp.

Denis Ferland

Volume 14, numéro 3, 1973

URI : https://id.erudit.org/iderudit/041776ar
DOI : https://doi.org/10.7202/041776ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)
1918-8218 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Ferland, D. (1973). Compte rendu de [*Commentaires du Code de procédure civile*, avec tableaux synoptiques et formules, tome premier (articles 1 à 457), par Jacques J. ANCTIL, Revue de Droit de Sherbrooke, 1973, 398 pp.] *Les Cahiers de droit*, *14*(3), 567–567. https://doi.org/10.7202/041776ar

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1973

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Chronique bibliographique

Commentaires du Code de procédure civile, avec tableaux synoptiques et formules, tome premier (articles 1 à 457), par Jacques J. ANCTIL, Revue de Droit de Sherbrooke, 1973, 398 pp.

Par la publication de ce tome premier de son « recueil », l'auteur, dans un effort de vulgarisation, et dans une perspective didactique, tente de rendre plus accessible à tous la procédure civile. La méthode utilisée pour y parvenir consiste dans une présentation linéaire épousant le plan du *Code* et comporte un heureux mélange de tableaux synoptiques, d'annotations jurisprudentielles et doctrinales, de commentaires, de formules, et enfin de questions théoriques et pratiques.

Ce dernier élément, en particulier, a retenu notre attention de façon plus spéciale. Par analogie avec les *Cases and Materials*, cette méthode didactique offre des avantages certains pour l'étudiant, en ce qu'elle constitue une forme appréciable d'évaluation diagnostique. Une telle formule de questions théoriques et pratiques coiffant la lecture de chacune des grandes divisions du « recueil » permet en effet à l'étudiant de mesurer lui-même son rythme personnel de progression dans l'acquisition des connaissances et l'apprentissage des méthodes en droit judiciaire. Bref, la formule utilisée présente un intérêt certain.

Quant au contenu du « recueil », l'auteur souligne lui-même qu'il ne s'agit pas d'un « ouvrage » d'approfondissement, nous sommes forcés de constater que l'effort de schématisation de la matière, dont l'ampleur n'a d'égale que la complexité, conduit à présenter une vue partielle de la réalité juridique que le « recueil » tente de cerner. Le lecteur attentif et avisé découvrira en outre un texte parfois entaché d'inexactitudes qui portent à penser que l'ouvrage ne pèche certes pas par excès de rigueur scientifique. À titre d'exemple, et pour n'en citer qu'un seul, on s'étonne d'apprendre que la Cour d'appel, en 1973, est composée de « douze » (sic) juges (p. 33) ! À de telles inexactitudes s'ajoutent à l'occasion maintes ambiguïtés que l'auteur aurait avantage à dissiper, à la lumière d'une jurisprudence qui souvent ne souffre pas d'équivoque.

Soulignons que l'ouvrage offre par ailleurs, dans l'ensemble, une présentation soignée des règles et des formules de la procédure civile. Par contre, les commentaires de l'auteur n'en sont pas réellement ; il s'agit plutôt d'explications additionnelles visant à préciser le contenu et la portée des dispositions du *Code*, sans remise en question véritable de leur existence ou de leur utilité pratique.

En résumé, le « recueil », qui, selon son auteur, n'est pas un « ouvrage d'approfondissement, gagnerait beaucoup à le devenir. Il s'agirait alors d'un ouvrage s'adressant plus spécialement au milieu juridique universitaire. Il demeure cependant un effort sérieux et valable de vulgarisation d'une matière dont la multiplicité des données accentue la complexité.

Nous nous contenterons, en terminant, de souligner l'existence d'un autre ouvrage récent en droit judiciaire : *Procédure civile*, tome 1, par Réginald Savoie, et Louis-Philippe Taschereau, Montréal, Éditions Guérin, 1973, 183 pp.

Denis FERLAND

Digest of the Civil Laws, par L. MOREAU LISLET, Claitor's Publishing Division, 1971, 535 pp.

À une époque où l'histoire du droit perd de plus en plus de l'importance surtout dans les études du premier cycle, on peut tout de même signaler certains recueils de textes qui ne sont pas étrangers à notre droit. C'est pourquoi, je veux consacrer quelques mots, dans cette chronique, à une réimpression d'un recueil de droit louisianais.

On sait que ce droit a quelque parenté avec celui du Québec. Dans le préambule de l'*Acte concernant la Codification des Lois du Bas Canada, qui se rapportent aux matières civiles et à la procédure*, adopté par le parlement du Canada Uni, en 1857, on rappelle même, comme argument en faveur de la codification, que l'État de la Louisiane a déjà son *Code*. Ce *Code* a été profondément inspiré par le droit français, le droit espagnol et le droit romain. Le recueil, *Lois de l'État de la Louisiane, avec*